

Arrêté temporaire n°98-2025-COU
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE HEMMOOR

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

VU la demande en date du 27/02/2025 émise par ANCELIN demeurant ZA de l'Anjouinière 86700 VIVONNE représentée par Madame Diane BRUNET aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/03/2025 au 25/04/2025 RUE HEMMOOR,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 26/03/2025 et jusqu'au 25/04/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE HEMMOOR :

- La circulation est alternée par B15+C18 ;

La circulation sera impactée dans les deux sens de circulation et s'effectuera manuellement à l'aide de panneaux.

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ANCELIN.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 27 février 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de COUHÉ



Grégoire CHASTEL

DIFFUSION:

- ANCELIN
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.